

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), René Gauvreau, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Chambly pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature



Date 4 juin 2024

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	26
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	27
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	28
Situation financière par organismes	29
Charges par objets	30
Excédent (déficit) accumulé	31
Avantages sociaux futurs	35

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	46
Analyse des charges consolidées	58

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil municipal de
Ville de Chambly

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés (ci-après « les états financiers ») de la Ville de Chambly (ci-après « la Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, la Ville doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, la Ville n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125850
Granby, 4 juin 2024

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
Revenus				
Taxes	1	42 588 165	41 597 458	38 574 225
Compensations tenant lieu de taxes	2	999 171	991 352	997 771
Quotes-parts	3			
Transferts	4	1 757 085	9 984 859	7 741 959
Services rendus	5	3 906 232	4 494 800	3 977 078
Imposition de droits	6	5 372 100	4 207 681	7 467 129
Amendes et pénalités	7	1 167 504	1 319 732	1 057 598
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	1 862 465	1 593 487	1 061 448
Autres revenus	10	33 540	11 055 014	1 591 499
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	57 686 262	75 244 383	62 468 707
Charges				
Administration générale	14	9 929 525	9 750 383	8 640 863
Sécurité publique	15	10 256 606	10 862 549	9 824 389
Transport	16	7 927 451	9 966 854	10 281 615
Hygiène du milieu	17	8 869 886	11 518 693	10 400 465
Santé et bien-être	18	261 262	267 549	307 824
Aménagement, urbanisme et développement	19	2 077 740	2 861 917	1 816 932
Loisirs et culture	20	12 001 113	13 606 356	12 933 505
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	1 801 681	1 903 869	1 472 001
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	53 125 264	60 738 170	55 677 594
Excédent (déficit) de l'exercice	25	4 560 998	14 506 213	6 791 113
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		171 948 073	165 156 960
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		171 948 073	165 156 960
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29		186 454 286	171 948 073

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	17 755 514	10 972 192
Débiteurs (note 5)	2	32 223 165	26 456 294
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4	11 850 223	11 807 763
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	61 828 902	49 236 249
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		60 000
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	11 061 663	13 394 225
Revenus reportés (note 11)	12	6 160 653	345 789
Dette à long terme (note 12)	13	66 981 306	55 398 718
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	834 323	748 883
Autres passifs (note 14)	15		
	16	85 037 945	69 947 615
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(23 209 043)	(20 711 366)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	205 427 167	187 682 046
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	3 800 648	4 459 964
Stocks de fournitures	20	347 427	316 446
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	88 087	200 983
	23	209 663 329	192 659 439
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	186 454 286	171 948 073
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	186 454 286	171 948 073
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	186 454 286	171 948 073

Obligations contractuelles (note 19)
Droits contractuels (note 20)
Passifs éventuels (note 21)
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Budget	Réalisations	
		2023	2023	2022
Excédent (déficit) de l'exercice	1	4 560 998	14 506 213	6 791 113
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (27 129 021)(27 128 918)(25 766 440)
Produit de cession	3	1 770	21 373	131 205
Amortissement	4	9 452 680	9 373 501	9 383 692
(Gain) perte sur cession	5	(1 770)	(11 077)	17 314
Réduction de valeur / Reclassement	6			(2 769 801)
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	(17 676 341)	(17 745 121)	(19 004 030)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		659 316	2 699 685
Variation des stocks de fournitures	10		(30 981)	(24 494)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		112 896	(146 277)
	13		741 231	2 528 914
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(13 115 343)	(2 497 677)	(9 684 003)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(20 711 366)	(11 027 363)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(20 711 366)	(11 027 363)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21		(23 209 043)	(20 711 366)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	14 506 213	6 791 113
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	9 373 501	9 383 692
Autres			
▪ Perte (gain) sur cession	3.1	(11 077)	17 314
	4	23 868 637	16 192 119
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(5 766 871)	(8 271 545)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	(80 124)	548 364
Revenus reportés	8	5 814 864	(1 143 917)
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	85 440	520 950
Propriétés destinées à la revente	10	659 316	(70 116)
Stocks de fournitures	11	(30 981)	(24 494)
Autres actifs non financiers	12	112 896	(146 277)
	13	24 663 177	7 605 084
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(29 381 356)	(20 797 043)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	21 373	131 205
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	()	()
	18	(29 359 983)	(20 665 838)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(61 179)	(61 179)
Remboursement ou cession	20	18 719	14 388
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	()	(11 500 000)
Cession	22		85 000
	23	(42 460)	(11 461 791)
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	24	21 726 000	18 956 115
Remboursement de la dette à long terme	25	(10 172 458)	(13 903 840)
Variation nette des emprunts temporaires	26	(60 000)	30 000
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	29 046	(165 828)
Autres			
▪	28.1		
	29	11 522 588	4 916 447
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	6 783 322	(19 606 098)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	10 972 192	30 578 290
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	10 972 192	30 578 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	34	17 755 514	10 972 192

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

1. Statut de l'organisme municipal

La Ville est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés (ci-après « les états financiers ») de la Ville, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « les normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23.

A) Périmètre comptable et partenariats

Les états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la Ville. Ils incluent aussi la quote-part revenant à la Ville des actifs, des passifs, des revenus et des charges consolidés proportionnellement ligne par ligne des partenariats auxquels elle participe.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

La Ville participe aux partenariats suivants dans les proportions indiquées:

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :	11,80 %
Société d'exploitation de la Centrale de Traitement d'Eau Chambly-Marieville-Richelieu (S.E.C.T.- Eau) :	64,65 %

B) Comptabilité d'exercice

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la Ville doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Ville pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

C) Actifs financiers

Sauf indication contraire, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Ville est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

D) Passifs*Provision pour contestation d'évaluation*

La provision pour contestation d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations foncières et à des contestations de codifications prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

E) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

*Immobilisations corporelles*Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Infrastructures	2,5 % à 6,67 %
Bâtiments	2,5 % à 15 %
Améliorations locatives	10 %
Véhicules	4 % à 25 %
Ameublement et équipement de bureau	10 % à 33 %
Machinerie, outillage et équipement divers	5 % à 20 %
Oeuvres d'art et trésors historiques	100 %

Les immobilisations corporelles en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état consolidé des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût propre. Les propriétés destinées à la revente sont constatées à titre d'actif financier lorsque l'actif est en état d'être vendu, qu'il y a un plan en place pour la vente de l'actif et qu'il est raisonnable de prévoir que la vente sera réalisée dans l'année suivant la date des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

F) Revenus

Constatation des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées dès l'entrée en service des modifications apportées à des immeubles ou de la construction de nouveaux immeubles, sans égard à la date à laquelle les certificats de modification ont été émis, pourvu qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de la valeur des modifications ou ajouts en cause.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur les placements et les autres revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les dons sont constatés à leur juste valeur marchande dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de fonctionnement correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour les cotisations devant être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la Ville est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (« la Loi »). Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers consolidés.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 selon la méthode suivante : valeur lissée 3 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant (pour la dernière fois en 2019) faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé le jugement de la Cour supérieure du Québec en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi RRSM. À titre de rappel, les principales conclusions du jugement de la Cour supérieure étaient que les dispositions de la Loi RRSM relatives aux participants actifs ne sont pas inconstitutionnelles. Toutefois, les dispositions permettant de suspendre l'indexation automatique des rentes des retraités seraient inconstitutionnelles. Des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été déposées en août 2023.

Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement confirmant qu'elle refusait d'entendre cet appel.

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) représentent le montant des charges, à l'exception de l'amortissement, de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de reporter l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation aux exercices futurs.

S'il y a lieu, le montant présenté est le montant net des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables et à l'égard desquelles la Ville a choisi de devancer l'imposition, en tout ou en partie, de la taxation.

Ce montant est créé aux fins suivantes et est amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux informations sectorielles de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes :

- Mesures d'allégement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables :
 - Avantages sociaux futurs :
 - pour les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir liés au paragraphe SP3250.062 : l'affectation est amortie à compter de l'année suivant sa détermination sur la DMERCA des salariés participants. A compter de 2017, les affectations ne sont pas amorties;
 - pour le passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, sur la DMERCA des salariés participants;
 - pour les coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement : au fur et à mesure du remboursement en capital des dettes.

I) Instruments financiers

Évaluation initiale

La Ville comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Ville sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Ville détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état consolidé des résultats.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état consolidé des résultats qu'au moment de sa réalisation.

J) Autres éléments

S.O.

3. Modification de méthodes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville aurait dû adopter les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville devrait comptabiliser un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville devrait comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La Ville n'a évalué ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état consolidé de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Ville avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Ville au 1^{er} janvier 2023.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	17 755 514	10 972 192
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	17 755 514	10 972 192
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	()	()
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	6	17 755 514	10 972 192
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	17 755 514	10 621 309
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	6 353 000	9 569 000

Note

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont associées à l'excédent de fonctionnement affecté, aux réserves financières et fonds réservés, aux revenus reportés et au financement non utilisé des investissements en cours.

5. Débiteurs

		2023	2022
Taxes municipales	9	2 356 391	2 445 084
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	15 319 725	12 855 236
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	11 399 295	6 502 863
Organismes municipaux	13	330 847	604 374
Autres			
▪ Mutations et contraventions	14.1	1 499 513	3 477 812
▪ Autres tiers	14.2	1 317 394	570 925
	15	32 223 165	26 456 294
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	10 341 044	9 793 196
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	10 341 044	9 793 196
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	758 373	679 132
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	11 861 255	11 059 298
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	23 552	349
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24		
Ministère de la Culture et des Communications	25	2 163 822	193 982
Autres ministères/organismes	26	1 271 096	1 601 607
	27	15 319 725	12 855 236

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Note

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 0,75 % à 4,48 % (0,75 % à 4,48 % au 31 décembre 2022) et viennent à échéance au plus tard en 2041.

Les montants des débiteurs du gouvernement du Québec et ses entreprises non rattachés à une dette encaissables sur plusieurs exercices totalisent 2 156 265 \$ et les modalités sont à venir au cours du prochain exercice.

6. Prêts

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	350 223	307 763
Autres placements	34	11 500 000	11 500 000
	35	11 850 223	11 807 763
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	11 500 000	11 500 000
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

Note

Les placements à titre d'investissement représentent une participation dans les:

- Programme d'assurances de dommages UMQ pour un montant de 308 006 \$ (276 100 \$ au 31 décembre 2022). Ce dernier permet aux villes de se regrouper pour les contrats d'assurance pour leurs biens et la responsabilité civile.

- Fonds des municipalités pour la biodiversité pour un montant de 42 218 \$ (31 663 \$ au 31 décembre 2022).

Les autres placements sont composés de dépôts à terme portant intérêt à des taux variant de 2 % à 4,8 % (2 % à 4,8 % au 31 décembre 2022) et échéant à différentes dates entre mai 2024 et juin 2027.

Les sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille sont associées à l'excédent de fonctionnement affecté, aux réserves financières et fonds réservés, aux revenus reportés et au financement non utilisé des investissements en cours.

8. Autres actifs financiers

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Note**9. Emprunts temporaires**

La Ville dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel (7,20 %; 6,45 % au 31 décembre 2022) et renouvelable annuellement.

10. Crédoeurs et charges à payer

		2023	2022
Fournisseurs	41	4 186 874	7 447 841
Salaires et avantages sociaux	42	3 271 634	2 694 867
Dépôts et retenues de garantie	43	2 967 929	2 362 771
Provision pour contestations d'évaluation	44	173 268	148 288
Autres			
▪ Gouv. du Québec et entreprises	45.1	39 965	31 272
▪ Gouv. du Canada et entreprises	45.2	189	(523)
▪ Organismes municipaux	45.3	128 107	123 005
▪ Intérêts courus sur dettes LT	45.4	275 608	251 193
▪ Autres crédoeurs et charges	45.5	18 089	335 511
	46	11 061 663	13 394 225

Note

Au cours de l'exercice, la Ville a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 4 192 196 \$ (6 444 634 \$ au 31 décembre 2022) est inclus dans les fournisseurs et dépôts et retenues de garantie.

11. Revenus reportés

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	178 520	260 181
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	4 555 843	
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57	1 173 750	
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Programme de logements sociaux et autres	60.1	208 253	44 742
▪ Transferts	60.2	44 287	40 866
	61	6 160 653	345 789

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

12. Dette à long terme

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,75	5,49	2024	2028	62	66 629 000	55 036 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		281
Autres	2,35	2,35	2024	2024	69	795 628	834 805
					70	67 424 628	55 871 086
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	(443 322)	(472 368)
					72	66 981 306	55 398 718

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73		13 694 300		795 628	14 489 928
2025	74		9 481 400			9 481 400
2026	75		7 956 000			7 956 000
2027	76		16 778 600			16 778 600
2028	77		18 718 700			18 718 700
2029 et plus	78					
	79		66 629 000		795 628	67 424 628
Intérêts et frais accessoires	80		()		()	()
	81		66 629 000		795 628	67 424 628

Note

Les versements estimatifs incluent les refinancements dans l'année où ils surviennent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

13. Avantages sociaux futurs

	2023	2022
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82 (834 323)	(748 883)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84 (834 323)	(748 883)
Charge de l'exercice		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85 1 971 568	2 437 227
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	
Autres régimes (REER et autres)	88 20 429	16 612
Régimes de retraite des élus municipaux	89 72 368	70 117
	90 2 064 365	2 523 956

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note**14. Autres passifs**

	2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91	
Assainissement des sites contaminés	92	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	
Autres		
▪	94.1	
	95	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	
Passifs engagés	97	
Passifs réglés	98 () ()	
Charge de désactualisation ¹	99	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	102	26 436 348	10 138 542		36 574 890
Eaux usées	103	63 263 383	6 137 541		69 400 924
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	139 691 047	7 810 417		147 501 464
Autres					
▪ Autres	105.1	7 820 381	3 267 067		11 087 448
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	43 683 248	4 849 048		48 532 296
Améliorations locatives	108	139 869	257 911		397 780
Véhicules	109	8 532 103	748 578	167 667	9 113 014
Ameublement et équipement de bureau	110	6 919 507	549 478		7 468 985
Machinerie, outillage et équipement divers	111	12 542 190	621 401	1 214	13 162 377
Terrains	112	12 111 804			12 111 804
Autres	113	39 502			39 502
	114	321 179 382	34 379 983	168 881	355 390 484
Immobilisations en cours	115	10 303 917	(7 251 065)		3 052 852
	116	331 483 299	27 128 918	168 881	358 443 336
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	117	12 713 957	576 491		13 290 448
Eaux usées	118	35 611 250	1 368 853		36 980 103
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	63 467 735	3 178 151		66 645 886
Autres					
▪ Autres	120.1	2 467 052	1 171 753		3 638 805
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	11 576 191	1 161 213		12 737 404
Améliorations locatives	123	205 434	1 490		206 924
Véhicules	124	4 409 516	517 553	157 371	4 769 698
Ameublement et équipement de bureau	125	3 514 718	784 905		4 299 623
Machinerie, outillage et équipement divers	126	9 795 898	613 092	1 214	10 407 776
Autres	127	39 502			39 502
	128	143 801 253	9 373 501	158 585	153 016 169
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	187 682 046			205 427 167
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130				
Amortissement cumulé	131	()	()	()	()
Valeur comptable nette	132				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

16. Propriétés destinées à la revente

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	2 643 112	2 641 776
Immeubles industriels municipaux	134	1 157 536	1 818 188
Autres	135		
	136	3 800 648	4 459 964
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	3 800 648	4 459 964

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	139.1				
	140				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	141.1				
	142				
VALEUR COMPTABLE NETTE	143				

Note**18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	144.1	88 087	200 983
Autres			
▪	145.1		
	146	88 087	200 983

Note**19. Obligations contractuelles**

La Ville de Chambly s'est engagée, en vertu de contrats d'enlèvement des ordures et des matières recyclables, d'assainissement des eaux usées, de services informatiques, de services d'évaluation foncière, de travaux de réfection et d'autres obligations échéants jusqu'en 2028, à verser une somme de 7 126 407 \$.

2024:	2 389 676 \$
2025:	1 798 967 \$
2026:	1 629 638 \$
2027:	954 273 \$
2028:	353 853 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

20. Droits contractuels

La Ville reçoit annuellement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des subventions pour rembourser le capital et les intérêts sur des emprunts à long terme contractés pour le financement de projets d'immobilisations et d'infrastructures terminés. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 986 609 \$ sur une période de 18 ans. L'échéancier de ces subventions est de 152 946 \$ en 2024, 142 096 \$ en 2025, 111 961 \$ en 2026, 101 532 \$ en 2027 et 90 761 \$ en 2028.

21. Passifs éventuels

Les passifs éventuels se composent de ce qui suit :

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
Emprunts temporaires			
▪	147.1		
	148		
Dettes à long terme			
▪	149.1		
	150		
	151		

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu. Au 31 décembre 2023, la portion de la dette à long terme attribuable à la Ville s'élève à 2 587 957 \$.

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de la Communauté métropolitaine de Montréal. Au 31 décembre 2023, la portion de la dette à long terme attribuable à la Ville s'élève à 398 217 \$.

La Ville est conjointement responsable avec d'autres municipalités de la dette à long terme de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain (exo). Au 31 décembre 2023, la portion de la dette à long terme attribuable à la Ville s'élève à 1 281 000 \$ et 2 953 000 \$ respectivement.

B) Auto-assurance

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent assume l'auto-assurance de l'invalidité court terme conjointement avec un programme de supplément au chômage pour les cadres.

C) Poursuites**Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

La Régie fait l'objet de griefs de certains de ses employés pour une somme indéterminée. La Régie croit au bien-fondé de sa défense et continue à faire valoir ses droits devant les tribunaux. Les pertes qui, le cas échéant, résulteraient de ces poursuites, seraient comptabilisées aux résultats de l'exercice où elles seraient connues.

La Régie fait l'objet de réclamations totalisant 5 843 000 \$ qui a été intentée par des citoyens suite à des incidents survenus sur son territoire. L'audience pour ces dossiers est présentement en cours et il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et les montants que la Régie pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers et tout règlement concernant ces poursuites sera enregistré dans les résultats de l'exercice en cours.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

D) Autres

S.O.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S/O

24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par partenariats, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles consolidées.

25. Instruments financiers**Politique de gestion des risques**

La Ville est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Ville.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers*Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Ville est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La Ville juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la Ville analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la Ville représente son exposition maximale au risque de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2023 et 2022. Toutefois, les actifs financiers en souffrance totalisent 6 083 250 \$ (7 347 874 \$ au 31 décembre 2022) et ont tous une échéance inférieure à un an.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Ville au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme et les autres placements de portefeuille. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires.

La Ville n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1% (1 % au 31 décembre 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent (le déficit) de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Ville est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La Ville est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Ville dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La Ville établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	11 061 663 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Dettes à long terme	16 671 027 \$	20 950 528 \$	37 815 490 \$	0 \$
Total	27 732 690 \$	20 950 528 \$	37 815 490 \$	0 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

26. Fonds de roulement

La Ville possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 10 000 000 \$. Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	38 574 225	42 588 165	40 424 300			40 424 300
Compensations tenant lieu de taxes	2	997 771	999 171	991 352			991 352
Quotes-parts	3					6 146 426	
Transferts	4	1 791 223	1 757 085	1 807 869			1 807 869
Services rendus	5	3 636 569	3 610 616	4 177 120		317 680	4 494 800
Imposition de droits	6	7 467 129	5 372 100	4 207 681			4 207 681
Amendes et pénalités	7	577 760	450 000	707 016		612 716	1 319 732
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	1 003 989	1 838 863	1 474 699		118 788	1 593 487
Autres revenus	10	194 690	30 000	1 148 819		103 615	1 252 434
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	54 243 356	56 646 000	54 938 856		7 299 225	56 091 655
Investissement							
Taxes	13			1 173 158			1 173 158
Quotes-parts	14						
Transferts	15	5 950 736		8 176 990			8 176 990
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18	1 382 884		9 802 580			9 802 580
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	7 333 620		19 152 728			19 152 728
	22	61 576 976	56 646 000	74 091 584		7 299 225	75 244 383
Charges							
Administration générale	23	7 833 551	9 465 369	8 851 371	468 982	430 030	9 750 383
Sécurité publique	24	8 749 680	9 600 659	10 006 941	317 971	5 806 316	10 862 549
Transport	25	6 955 617	7 927 451	6 464 803	3 502 051		9 966 854
Hygiène du milieu	26	7 943 914	9 152 076	8 974 020	2 425 898	996 522	11 518 693
Santé et bien-être	27	307 824	261 262	267 549			267 549
Aménagement, urbanisme et développement	28	1 756 422	2 077 740	2 806 750	55 167		2 861 917
Loisirs et culture	29	10 198 726	12 001 113	11 261 194	2 345 162		13 606 356
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	1 393 930	1 740 330	1 846 011		57 858	1 903 869
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	9 142 265	9 325 111	9 115 231	(9 115 231)		
	34	54 281 929	61 551 111	59 593 870		7 290 726	60 738 170
Excédent (déficit) de l'exercice	35	7 295 047	(4 905 111)	14 497 714		8 499	14 506 213

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	7 295 047	(4 905 111)	14 497 714	14 506 213
Moins : revenus d'investissement	2 (7 333 620)	()	19 152 728)	(19 152 728)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(38 573)	(4 905 111)	(4 655 014)	(4 646 515)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4	9 142 265	9 325 111	9 115 231	9 373 501
Produit de cession	5	123 001		10 635	21 373
(Gain) perte sur cession	6	25 009		(2 844)	(11 077)
Réduction de valeur / Reclassement	7	(2 769 801)			
	8	6 520 474	9 325 111	9 123 022	9 383 797
Propriétés destinées à la revente					
Coût des propriétés vendues	9			805 283	805 283
Réduction de valeur / Reclassement	10	2 769 801			
	11	2 769 801		805 283	805 283
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Remboursement ou produit de cession	12	14 388		18 719	18 719
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15	14 388		18 719	18 719
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	164 132		106 764	106 764
Remboursement de la dette à long terme	17 (4 605 663)	3 345 000)	3 539 410)	(3 578 870)
	18	(4 441 531)	(3 345 000)	(3 432 646)	(3 472 106)
Affectations					
Activités d'investissement	19 (156 400)	1 175 000)	403 078)	(82 433)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				
Excédent de fonctionnement affecté	21	1 752 197	2 000 000	137 417	137 417
Réserves financières et fonds réservés	22	(2 640 662)	(1 900 000)	(1 619 014)	(1 720 121)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	42 868		99 236	82 951
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	(1 001 997)	(1 075 000)	(1 785 439)	(1 985 264)
	26	3 861 135	4 905 111	4 728 939	4 750 429
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	3 822 562		73 925	103 914

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	7 333 620	19 152 728	19 152 728
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (2 187 474)(2 850 363)(2 850 363)
Sécurité publique	3 (533 145)(937 334)(214 606)(
Transport	4 (7 327 781)(5 511 068)(5 511 068)
Hygiène du milieu	5 (12 215 330)(12 107 724)(82 433)(
Santé et bien-être	6 ()))
Aménagement, urbanisme et développement	7 (291 325)(308 243)(308 243)
Loisirs et culture	8 (3 119 206)(5 117 147)(5 117 147)
Réseau d'électricité	9 ()))
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 ()))
	11 (25 674 261)(26 831 879)(297 039)(
Propriétés destinées à la revente				
Acquisition	12 (70 116)(145 968)(145 968)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
Émission ou acquisition	13 (61 179)(61 179)(61 179)
Financement				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	9 601 902	14 477 798	14 477 798
Affectations				
Activités de fonctionnement	15	156 400	403 078	82 433
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16	498 844	461 689	461 689
Excédent de fonctionnement affecté	17	875 682	290 582	290 582
Réserves financières et fonds réservés	18	4 029 419	3 591 256	214 606
	19	5 560 345	4 746 605	297 039
	20	(10 643 309)	(7 814 623)	(7 814 623)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	(3 309 689)	11 338 105	11 338 105

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	8 898 617	15 769 957	1 889 695	17 755 514
Débiteurs (note 5)	2	25 941 014	31 868 914	653 338	32 223 165
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4	11 807 763	11 850 223		11 850 223
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	46 647 394	59 489 094	2 543 033	61 828 902
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10	60 000			
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	12 736 112	10 499 646	861 104	11 061 663
Revenus reportés (note 11)	12	345 789	6 136 366	24 287	6 160 653
Dettes à long terme (note 12)	13	54 569 067	66 188 394	792 912	66 981 306
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	252 000	424 000	410 323	834 323
Autres passifs (note 14)	15				
	16	67 962 968	83 248 406	2 088 626	85 037 945
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(21 315 574)	(23 759 312)	454 407	(23 209 043)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	185 445 697	203 154 554	2 272 613	205 427 167
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	4 459 964	3 800 648		3 800 648
Stocks de fournitures	20	276 760	290 206	57 221	347 427
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	249 777	128 237	55 712	88 087
	23	190 432 198	207 373 645	2 385 546	209 663 329
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	10 724 121	10 736 353	636 811	11 373 164
Excédent de fonctionnement affecté	25	7 827 000	6 999 002	681 372	7 680 374
Réserves financières et fonds réservés	26	9 374 266	7 940 993	134 119	8 075 112
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(401 000))	(195 000))	89 334)	(105 666))
Financement des investissements en cours	28	(4 335 803)	6 563 300		6 563 300
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	145 126 040	151 179 685	1 476 985	152 656 670
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	169 116 624	183 614 333	2 839 953	186 454 286
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	18 333 940	17 859 936	18 379 188	16 800 697
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	4 058 353	4 075 766	4 202 062	4 427 712
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6	26 484			4 333
Autres services	7				
Autres biens et services	8	15 415 812	16 103 918	16 255 790	13 572 916
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	1 536 727	1 466 355	1 485 933	1 126 205
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	127 603	163 705	166 423	127 206
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	76 000	215 951	251 513	218 590
Contributions					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	10 523 253	9 950 929	9 950 929	9 159 839
Transferts	15				
Autres	16	61 139	91 234	91 234	125 192
Autres					
Transferts	17			30 752	30 159
Autres	18				
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19	9 325 111	9 115 231	9 373 501	9 383 693
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Subv. et dons à divers org.	21.1	417 549	332 313	332 313	339 744
▪ Divers	21.2	1 649 140	218 532	218 532	361 308
	22	61 551 111	59 593 870	60 738 170	55 677 594

Note

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	11 373 164	11 271 932
Excédent de fonctionnement affecté	2	7 680 374	8 697 189
Réserves financières et fonds réservés	3	8 075 112	9 492 072
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(105 666)	(295 380)
Financement des investissements en cours	5	6 563 300	(4 335 803)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	152 656 670	146 527 303
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	186 454 286	171 948 073
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	10 736 353	10 724 121
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	636 811	547 811
	11	11 373 164	11 271 932
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Mat. résiduelles/Eau potable	12.1	3 006 944	3 081 107
▪ Surplus actuariel élus	12.2	48 983	61 606
▪ Équilibre budgétaire	12.3	1 600 000	2 000 000
▪ Budget participatif-Parc nat.	12.4		100 000
▪ Aide COVID	12.5	243 433	368 227
▪ Dépenses en immobilisations	12.6	2 099 642	2 216 060
	13	6 999 002	7 827 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Organismes contrôlés	14.1	681 372	870 189
	15	681 372	870 189
	16	7 680 374	8 697 189

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Services de voirie	17.1	4 190 382	4 397 339
	18	4 190 382	4 397 339
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	19.1		
	20		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	130 663	1 641 158
Organismes contrôlés et partenariats	22	134 119	117 807
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	200 132	394 954
Organismes contrôlés et partenariats	24		
Montant non réservé			
Administration municipale	25	3 339 816	2 900 814
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27		
Fonds local de solidarité	28		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	80 000	40 000
Autres			
▪	30.1		
	31	3 884 730	5 094 733
	32	8 075 112	9 492 072

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (40 596)(47 558)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ())
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ())
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ())
Autres	37 ((146 262))	(342 939))
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ())
	39 ((105 666))	(295 381))
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ())
Assainissement des sites contaminés	41 ())
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ())
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ())
Autres	44.1 ())
	45 ((105 666))	(295 381))
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ())
Utilisation du fonds de roulement	47 ())
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ())
Utilisation du fonds de roulement	49 ())
Autres	50.1 ())
	51 ())
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ())
Mesure relative à la COVID-19	53 ())
Frais d'émission de la dette à long terme	54 (286 167)	279 371)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ())
Autres	56.1 ())
	57 (286 167)	279 371)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58 286 167	279 370
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	
	63 286 167	279 370
	64 ((105 666))	(295 380))

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Financement des investissements en cours			
Financement non utilisé	65	7 868 834	3 932 031
Investissements à financer	66 (1 305 534)(8 267 834)
	67	6 563 300	(4 335 803)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs			
Éléments d'actif			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	205 427 167	187 682 046
Propriétés destinées à la revente	69	3 800 648	4 459 964
Prêts	70		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	350 223	307 763
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	209 578 038	192 449 773
Ajustements aux éléments d'actif	74	(123 951)	(123 951)
	75	209 454 087	192 325 822
Éléments de passif correspondant			
Dette à long terme	76 (66 981 306)(55 398 718)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (443 322)(472 368)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	10 341 044	9 793 196
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79		
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	286 167	279 371
	81 (56 797 417)(45 798 519)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 ())
	83 (56 797 417)(45 798 519)
	84	152 656 670	146 527 303

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	4
Régimes supplémentaires de retraite	2	_____

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

La Ville offre à ses employés un régime contributif à prestations déterminées.

Le régime est assujéti à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Une évaluation actuarielle complète du régime a été effectuée en date du 31 décembre 2019.

Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est de 65 ans.

Prestations de retraite

À compter de la date de sa retraite normale, chaque participant a droit à une rente normale dont le montant s'établit comme suit:

— Cols blancs:

Pour le service reconnu jusqu'au 31 décembre 2004, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2004 plus une rente de raccordement égale à 0,6 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2004.

Pour les années de service reconnues à compter du 1^{er} janvier 2005, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire plus une rente de raccordement égale à 0,6 % du salaire;

— Employés cadres:

Pour le service reconnu jusqu'au 31 décembre 1989, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2001 plus une rente de raccordement égale à 0,5 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2001.

Pour les années de service reconnues du 1^{er} janvier 1990 au 31 décembre 1994, la rente annuelle est égale à 2,5 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2001 pour chaque année de service reconnue.

Pour les années de service reconnues du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2001, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2001 plus une rente de raccordement égale à 0,5 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2001.

Pour les années de service reconnues postérieures au 31 décembre 2001, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire plus une rente de raccordement égale à 0,5 % du salaire;

— Cols bleus:

Pour les années de service reconnues antérieures au 1^{er} janvier 2005, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2004 plus une rente de raccordement égale à 0,75 % du salaire final des trois années précédant le 31 décembre 2004.

Pour les années de service reconnues postérieures au 1^{er} janvier 2005, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire plus une rente de raccordement égale à 0,75 % du salaire.

Pour les années de service reconnues à compter du 1^{er} janvier 2008, la rente annuelle est égale à 2 % du salaire plus une rente de raccordement égale à 0,5 % du salaire.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Invalidité

Un participant invalide et la Ville continuent de verser les cotisations au régime. Les cotisations sont déterminées sur la base de la rémunération versée au participant durant la période d'invalidité. Le salaire reconnu aux fins du calcul des prestations est celui immédiatement avant le début de l'invalidité. Si un participant invalide refuse de verser cette cotisation additionnelle lorsqu'elle est applicable, aucune prestation ne lui sera créditée au cours de cette période.

Prestations en cas de décès avant la retraite

Une prestation en cas de décès est versée au conjoint ou au bénéficiaire. La prestation au décès correspond à la valeur actuelle de la rente à laquelle le participant avait droit avant son décès s'il avait déjà cessé d'être un participant actif ou à la valeur actuelle de la rente différée à laquelle le participant aurait eu droit s'il avait cessé d'être un participant actif le jour précédant son décès.

Prestations en cas de décès après la retraite

Une rente est versée au bénéficiaire. La forme normale prévoit le solde des 60 versements mensuels garantis et de 120 versements mensuels garantis pour les années de service reconnues du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013 pour les participants cols bleus. Pour le conjoint n'ayant pas renoncé à la rente, il recevra sa vie durant une rente égale à 60 % de la rente viagère que le participant recevait au moment de son décès ainsi que 60 % de toute autre rente que celui-ci recevait au moment de son décès.

Prestations et remboursements à la cessation de service

À la date de sa cessation de participation au régime de retraite pour une raison autre que la retraite ou le décès, un participant qui a droit à une rente différée peut décider d'en recevoir la valeur présente. Le remboursement de cotisations correspond à la valeur actuelle de la rente à laquelle le participant avait droit au moment de son départ.

Droits résiduels

Les droits résiduels sont la partie des droits de participants qui n'ont pas pu être acquittés à la suite de leur cessation de participation parce que le régime n'était pas solvable.

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent offre à ses employés un régime contributif à prestations déterminées :

- Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués;
- Régime complémentaire de retraite des cadres;
- Régime complémentaire de retraite des employés de bureau et des préposés aux communications.

Les régimes sont assujettis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le régime des policiers a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, le régime des cadres au 31 décembre 2022 et celui des employés de bureau au 31 décembre 2022.

Description des régimes:

1. Date d'entrée en vigueur des régimes : le 1er janvier 2008

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

2. Date de la retraite

a) Date de la retraite normale : à l'âge de 65 ans.

b) Date de la retraite facultative :

Relativement aux années de services reconnues antérieurement au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions du régime antérieur applicable, tel que stipulé aux annexes A, B et C des règlements des régimes.

Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 :

i) Policiers syndiqués : Tout participant peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date à laquelle il atteint l'âge de 55 ans. Nonobstant ce qui précède, tout participant actif anciennement du régime antérieur de la Ville de Sainte-Julie dont l'âge ou les années de service totalisent 85 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date normale de sa retraite.

ii) Cadres et employés de bureau et préposés aux communications : Tout participant actif âgé de 58 ans et plus dont l'âge et les années de service totalisent 80 peut prendre sa retraite le premier jour de tout mois précédant la date de la retraite normale.

c) Date de retraite anticipée

Tout participant peut prendre sa retraite à compter de son 55e anniversaire de naissance (exception les policiers, 50e anniversaire). Sa rente est alors réduite de 1/3 % par mois (4 % par année) pour chaque mois d'anticipation entre la date de la retraite anticipée et la date initiale de retraite facultative.

3. Créances de rente

a) Rente de base

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2018 : en fonction des dispositions applicables des régimes antérieurs, telle que stipulée aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 2 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception 2 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et des préposés aux communications).

b) Rente de raccordement

Pour les années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables au régime antérieur, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime. Pour les années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : 0,5 % de la moyenne des trois meilleurs salaires précédant la date de la retraite (exception de 0,35 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires précédant la date de la retraite pour les employés de bureau et les préposés aux communications).

4. Prestation en cas de cessation de service

Outre ce qui est prévu par la Loi, lorsqu'un participant quitte le service pour toute raison autre que le décès ou la retraite, il a le choix entre l'une ou l'autre des options suivantes :

a) Une rente différée payable à la date normale de retraite, dont le montant est égal à la rente créditée à la date de cessation d'emploi.

b) Le transfert immobilisé de la valeur actuelle de la rente prévue en a).

5. Prestation de décès avant la retraite

Remboursement de la valeur actuelle de la rente accumulée par le participant avant son décès.

6. Prestation de décès après la retraite

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

- a) Relativement aux années de services reconnues antérieures au 1er janvier 2008 : en fonction des dispositions applicables aux régimes antérieurs, telles que stipulées aux annexes A, B et C du règlement du régime.
- b) Relativement aux années de services reconnues à compter du 1er janvier 2008 : la rente continue, s'il y a lieu, à être versée au bénéficiaire désigné jusqu'à ce que les 120 versements mensuels aient été reçus par le participant et son bénéficiaire, exceptions de 60 versements garantis au volet courant pour le régime des employés de bureau et des préposés aux communications.

7. Invalidité

Pour le régime des policiers syndiqués, il y a exonération des cotisations salariales durant toute la période d'invalidité au cours de laquelle l'employé reçoit des prestations en vertu du régime d'assurance invalidité longue durée. Les prestations au cours de cette période sont fondées sur le salaire que recevait le participant au début de l'invalidité.

8. Indexation à la retraite

- a) Cadres : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSB, les rentes sont indexées selon 23,55 % de l'IPC, sujet à un maximum de 2 %.
- b) Policiers syndiqués : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles. De plus, pour les participants retraités au sens de la Loi RRSB, les rentes sont indexées selon 50 % de l'IPC, sujet à un maximum de 2 %.
- c) Employés de bureau et préposés aux communications : les excédents d'actif constatés aux évaluations actuarielles futures déterminent si les rentes seront indexées dans le futur de façon ponctuelles.

9. Règle du 50 % (cotisation excédentaire)

Lors de la cessation de service, du décès ou lors de la retraite, l'employeur doit financer au moins 50 % de la valeur de toute prestation résultant des années de services reconnues à compter du 1er janvier 1990.

10. Cotisations salariales

- a) Policiers syndiqués: Volet courant: 50 % de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,2 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune
- b) Cadres: Volet courant : 50 % de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 11,5 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

c) Employés de bureau et préposés aux communications: 50 % de la somme recommandée par l'actuaire qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. En plus de cette cotisation, les employés doivent verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, l'actuaire recommande une cotisation salariale de 9,54 % à l'égard des services postérieurs à la date de l'évaluation. Volet antérieur : aucune

11. Cotisation patronale

Volet courant : 50 % de la somme recommandée par l'actuaire, qui permet l'acquittement des remboursements et des prestations prévues par le régime au titre des services reconnus et effectués au cours dudit exercice et des frais engagés par la caisse de retraite au cours de cet exercice. Se référer à la section cotisations salariales pour les pourcentages versés selon l'évaluation actuarielle. En plus de cette cotisation, l'employeur doit verser 50 % de la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi. Volet antérieur : Au cours de chaque exercice financier, l'employeur verse la cotisation d'équilibre requise pour amortir tout manque d'actif de la caisse, s'il en est, sur la période maximale prescrite en vertu de la Loi.

		2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(748 883)	(227 933)
Charge de l'exercice	4 (1 971 568)(2 437 227)
Cotisations versées par l'employeur	5	1 886 128	1 916 277
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(834 323)	(748 883)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	63 766 435	59 692 923
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (64 196 820)(59 996 953)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(430 385)	(304 030)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(403 938)	(444 853)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(834 323)	(748 883)
Provision pour moins-value	12 ())
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(834 323)	(748 883)
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs			
Nombre de régimes en cause	14	3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	63 766 435	59 692 923
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (64 196 820)(59 996 953)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (430 385)(304 030)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	3 525 653	3 392 714
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		291 840
	20	3 525 653	3 684 554
Cotisations salariales des employés	21 (1 836 870)(1 590 068)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ())
	23	1 688 783	2 094 486
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	165 382	218 835
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		(8 615)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres	29.1		
▪			
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	1 854 165	2 304 706
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	3 618 790	3 032 742
Rendement espéré des actifs	32 (3 501 387)(2 900 221)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	117 403	132 521
Charge de l'exercice	34	1 971 568	2 437 227
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	2 699 996	2 284 121
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (3 501 387)(2 900 221)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(801 391)	(616 100)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	595 094	1 313 164
Prestations versées au cours de l'exercice	39	2 349 482	2 664 505
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	62 205 705	56 374 675
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42		
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43	767 715	924 156
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	6 629 660	7 267 324
DMERCA du nouveau volet	45	16	15
DMERCA de l'ancien volet	46	10	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47	28	29
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,84 %	5,82 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,82 %	4,94 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,25 %	3,25 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques	52.1		
▪			

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

S.O.

	2023	2022
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 ()(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ()(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 ()(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ()(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ()(

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022	
Charge de l'exercice			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	() ()	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	() ()	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	() ()	
Rendement espéré des actifs	85		
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
	87		
Informations complémentaires			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88	() ()	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89		
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91		
Prestations versées au cours de l'exercice	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96		
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103.1		
Autres hypothèses économiques	103.1		

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
Description des régimes et autres renseignements			
S.O.			
		2023	2022
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
Description des régimes et autres renseignements			
S.O.			
		2023	2022
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114	20 429	16 612
Autres régimes	115		
	116	20 429	16 612

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2023	2022
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	9	9

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire s'il y a lieu aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les organismes municipaux participants se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des organismes municipaux. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Ces deux régimes, qui sont administrés par Retraite Québec, sont des régimes à prestations déterminées pour lesquels il n'est pas possible d'établir des comptes de participation distincts pour chaque employeur. Ils constituent donc des régimes interemployeurs en vertu des Normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, les organismes municipaux participants comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par un organisme municipal participant relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par lui pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2023	2022
Cotisations des élus au RREM	118	17 729	16 920
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	119	59 745	57 020
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	12 623	13 097
	121	72 368	70 117
Note			

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées		
	Budget 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
TAXES					
SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxes générales					
Taxe foncière générale	1	32 964 164	30 750 245	30 750 245	28 796 194
Taxes spéciales					
Service de la dette	2				
Activités de fonctionnement	3	1 175 000	1 177 603	1 177 603	1 606 273
Activités d'investissement	4		1 173 158	1 173 158	
Réserve financière pour le service de l'eau	5				
Réserve financière pour le service de la voirie	6				
Taxes de secteur					
Taxes spéciales					
Service de la dette	7				
Activités de fonctionnement	8				
Activités d'investissement	9				
Autres	10				
	11	34 139 164	33 101 006	33 101 006	30 402 467
SUR UNE AUTRE BASE					
Taxes, compensations et tarification					
Services municipaux					
Eau	12	2 299 609	2 223 527	2 223 527	1 935 918
Égout	13				
Traitement des eaux usées	14	110 000	101 098	101 098	71 446
Matières résiduelles	15	3 815 702	3 840 169	3 840 169	3 819 852
Autres	16.1				
Centres d'urgence 9-1-1	17	130 000	128 538	128 538	120 513
Service de la dette	18	2 093 690	2 203 120	2 203 120	2 224 029
Pouvoir général de taxation	19				
Activités de fonctionnement	20				
Activités d'investissement	21				
	22	8 449 001	8 496 452	8 496 452	8 171 758
Taxes d'affaires					
Sur l'ensemble de la valeur locative	23				
Autres	24				
	25				
	26	8 449 001	8 496 452	8 496 452	8 171 758
	27	42 588 165	41 597 458	41 597 458	38 574 225

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES				
GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	5 099	5 099	4 682
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29			
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	344 972	336 748	342 880
Cégeps et universités	32			
Écoles primaires et secondaires	33	435 382	423 658	432 923
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	780 354	765 505	780 485
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière	36	210 384	216 532	210 299
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37	8 433	9 315	6 987
Taxes d'affaires	38			
	39	218 817	225 847	217 286
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière	40			
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42			
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44			
	45			
	46	999 171	991 352	997 771

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	47			
Sécurité publique				
Police	48			
Sécurité incendie	49			
Sécurité civile	50			
Autres	51			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	34 900	39 328	39 328
Enlèvement de la neige	53	2 224	2 506	2 506
Autres	54			11 856
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55			
Transport adapté	56			
Transport scolaire	57			
Autres	58			
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62			
Réseau de distribution de l'eau potable	63	29 882	33 675	33 675
Traitement des eaux usées	64			
Réseaux d'égout	65	29 882	33 675	33 675
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	300 000	171 275	171 275
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68			
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			
Protection de l'environnement	72		20 533	20 533
Autres	73			39 153

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	77			
Rénovation urbaine	78	23 238	26 186	4 294
Promotion et développement économique	79			
Autres	80			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	81	46 688	64 010	61 789
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	82 816	84 400	84 394
Autres	83	139 712	164 294	90 348
Réseau d'électricité	84			
	85	689 342	639 882	840 486

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	86	571 702	571 702	1 049 179
Sécurité publique				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89			
Autres	90			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	315 072	315 072	2 346 094
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94			
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97			
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100	70 797	70 797	
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101			
Réseau de distribution de l'eau potable	102	264 609	264 609	546 178
Traitement des eaux usées	103			
Réseaux d'égout	104	6 949 810	6 949 810	1 968 069
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118			
Autres	119			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	120	5 000	5 000	41 216
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122			
Réseau d'électricité	123			
	124	8 176 990	8 176 990	5 950 736

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
TRANSFERTS (suite)				
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	560 000	674 180	674 180
Fonds de développement des territoires	130			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	492 743	492 741	492 741
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134	15 000	1 066	1 066
	135	1 067 743	1 167 987	1 167 987
TOTAL DES TRANSFERTS	136	1 757 085	9 984 859	9 984 859
				7 741 959

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Grefe et application de la loi	137	586 000	687 949	596 975
Évaluation	138			
Autres	139			
	140	586 000	687 949	596 975
Sécurité publique				
Police	141			
Sécurité incendie	142	1 149 241	1 181 613	1 110 903
Sécurité civile	143			
Autres	144			
	145	1 149 241	1 181 613	1 110 903
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	146			
Enlèvement de la neige	147			
Autres	148			
Transport collectif	149			
Autres	150			
	151			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152	17 900	17 051	16 193
Réseau de distribution de l'eau potable	153			
Traitement des eaux usées	154	250 000	399 047	416 083
Réseaux d'égout	155			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	156			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	157			
Tri et conditionnement	158			
Autres	159			
Autres	160			
Cours d'eau	161			
Protection de l'environnement	162			
Autres	163			
	164	267 900	416 098	432 276

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
Réseau d'électricité	177			
	178	2 003 141	2 285 660	2 285 660
				2 140 154

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	179			
Évaluation	180			
Autres	181	86 109	116 716	262 834
	182	86 109	116 716	262 834
Sécurité publique				
Police	183			
Sécurité incendie	184			
Sécurité civile	185			
Autres	186	22 500	64 089	348 349
	187	22 500	64 089	348 349
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	188			
Enlèvement de la neige	189			
Autres	190	25 019	61 372	57 288
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191			
Transport adapté	192			
Transport scolaire	193			
Autres	194			
Autres	195			
	196	25 019	61 372	57 288
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	197			
Réseau de distribution de l'eau potable	198			
Traitement des eaux usées	199			
Réseaux d'égout	200			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201			
Matières recyclables	202			
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205			
Autres	206	26 349	52 525	53 313
	207	26 349	52 525	53 313

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
SERVICES RENDUS (suite)				
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	208			
Sécurité du revenu	209			
Autres	210			
	211			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	212			
Rénovation urbaine	213			
Promotion et développement économique	214			
Autres	215	53 500	29 000	29 000
	216	53 500	29 000	27 890
Loisirs et culture				
Activités récréatives	217	1 024 935	891 453	891 453
Activités culturelles				
Bibliothèques	218	83 440	105 856	105 856
Autres	219	285 623	570 449	570 449
	220	1 393 998	1 567 758	1 567 758
Réseau d'électricité	221			
	222	1 607 475	1 891 460	2 209 140
TOTAL DES SERVICES RENDUS	223	3 610 616	4 177 120	4 494 800
				3 977 078

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	224	172 100	120 283	148 850
Droits de mutation immobilière	225	5 200 000	4 087 398	7 318 279
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	5 372 100	4 207 681	7 467 129
AMENDES ET PÉNALITÉS	229	450 000	707 016	1 057 598
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	230			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	231	1 838 863	1 474 699	1 061 448
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232		2 844	11 077
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			(17 314)
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234		6 141 000	6 141 000
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238			
Autres contributions	239		80 283	
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	30 000	4 807 555	1 608 813
	242	30 000	10 951 399	1 591 499
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	243			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	800 086	820 099	7 701	827 800	838 579	640 313
Greffe et application de la loi	2	2 260 203	1 897 307	31 566	1 928 873	1 994 991	1 791 354
Gestion financière et administrative	3	4 439 865	4 303 667	329 780	4 633 447	4 896 862	4 230 591
Évaluation	4	308 370	304 750	3 545	308 295	308 295	311 605
Gestion du personnel	5	1 584 252	1 400 713		1 400 713	1 490 431	1 319 919
Autres							
▪ Autres	6.1	72 593	124 835	96 390	221 225	221 225	347 081
	7	9 465 369	8 851 371	468 982	9 320 353	9 750 383	8 640 863
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	8	6 189 472	6 188 010	1 459	6 189 469	6 727 106	6 461 494
Sécurité incendie	9	2 949 548	3 308 840	312 371	3 621 211	3 621 211	2 915 014
Sécurité civile	10	38 530	63 526	4 141	67 667	67 667	57 814
Autres	11	423 109	446 565		446 565	446 565	390 067
	12	9 600 659	10 006 941	317 971	10 324 912	10 862 549	9 824 389
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	13	2 698 650	2 790 007	3 011 112	5 801 119	5 801 119	6 177 763
Enlèvement de la neige	14	2 298 322	1 305 530	91 597	1 397 127	1 397 127	1 655 668
Éclairage des rues	15	217 929	141 402	199 698	341 100	341 100	421 732
Circulation et stationnement	16	492 956	662 141	71 836	733 977	733 977	402 126
Transport collectif							
Transport en commun	17	2 193 752	1 565 698		1 565 698	1 565 698	1 498 198
Transport aérien	18						
Transport par eau	19						
Autres	20	25 842	25	127 808	127 833	127 833	126 128
	21	7 927 451	6 464 803	3 502 051	9 966 854	9 966 854	10 281 615

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
HYGIÈNE DU MILIEU							
Eau et égout							
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	1 133 706	1 133 706		1 133 706	1 252 481	1 148 600
Réseau de distribution de l'eau potable	23	974 174	430 717	573 942	1 004 659	1 004 659	1 048 493
Traitement des eaux usées	24	1 776 886	2 471 316	961 857	3 433 173	3 433 173	2 426 883
Réseaux d'égout	25	702 218	568 291	858 333	1 426 624	1 426 624	1 446 621
Matières résiduelles							
Déchets domestiques et assimilés							
Collecte et transport	26	795 867	714 398		714 398	714 398	776 869
Élimination	27	532 758	592 222		592 222	592 222	509 341
Matières recyclables							
Collecte sélective							
Collecte et transport	28	938 891	987 273	20 392	1 007 665	1 007 665	780 840
Tri et conditionnement	29	235 172	255 471		255 471	255 471	211 847
Matières organiques							
Collecte et transport	30	683 799	655 897	11 374	667 271	667 271	740 789
Traitement	31	862 480	682 781		682 781	682 781	925 219
Matériaux secs	32	330 253	252 395		252 395	252 395	238 851
Autres	33	63 626	50 843		50 843	50 843	57 168
Plan de gestion							
Autres	35						
Cours d'eau							
Protection de l'environnement	37	122 246	178 710		178 710	178 710	88 944
Autres	38						
	39	9 152 076	8 974 020	2 425 898	11 399 918	11 518 693	10 400 465
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE							
Logement social	40	261 262	267 051		267 051	267 051	304 735
Sécurité du revenu	41						
Autres	42		498		498	498	3 089
	43	261 262	267 549		267 549	267 549	307 824

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT							
Aménagement, urbanisme et zonage	44	1 699 479	1 743 704	13 037	1 756 741	1 756 741	1 531 922
Rénovation urbaine							
Biens patrimoniaux	45	93 333	42 709		42 709	42 709	11 774
Autres biens	46	15 000	577	39 658	40 235	40 235	44 430
Promotion et développement économique							
Industries et commerces	47	218 128	178 140	2 472	180 612	180 612	191 765
Tourisme	48	51 800	36 337		36 337	36 337	37 041
Autres	49						
Autres	50		805 283		805 283	805 283	
	51	2 077 740	2 806 750	55 167	2 861 917	2 861 917	1 816 932
LOISIRS ET CULTURE							
Activités récréatives							
Centres communautaires	52	1 048 051	947 107	692 208	1 639 315	1 639 315	1 177 069
Patinoires intérieures et extérieures	53	1 130 721	1 168 274	232 352	1 400 626	1 400 626	1 357 173
Piscines, plages et ports de plaisance	54	865 107	768 692	161 095	929 787	929 787	1 730 200
Parcs et terrains de jeux	55	4 214 829	3 869 104	909 085	4 778 189	4 778 189	4 191 105
Parcs régionaux	56						
Expositions et foires	57						
Autres	58						
	59	7 258 708	6 753 177	1 994 740	8 747 917	8 747 917	8 455 547
Activités culturelles							
Centres communautaires	60	1 006 060	1 056 415	31 733	1 088 148	1 088 148	1 160 440
Bibliothèques	61	2 977 958	2 862 614	318 689	3 181 303	3 181 303	2 654 318
Patrimoine							
Musées et centres d'exposition	62						
Autres ressources du patrimoine	63						
Autres	64	758 387	588 988		588 988	588 988	663 200
	65	4 742 405	4 508 017	350 422	4 858 439	4 858 439	4 477 958
	66	12 001 113	11 261 194	2 345 162	13 606 356	13 606 356	12 933 505

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	67						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	68	1 536 727	1 466 355		1 466 355	1 485 933	1 126 205
Autres frais	69	127 603	163 705		163 705	166 423	127 206
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	70		82 000		82 000	117 403	132 521
Autres	71	76 000	133 951		133 951	134 110	86 069
	72	1 740 330	1 846 011		1 846 011	1 903 869	1 472 001
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	73						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	74	9 325 111	9 115 231 (9 115 231)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

Autres renseignements

Questionnaire	13
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	Réalisations
		2023		2022
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	770 310	770 310	1 434 044
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3	8 508 199	8 508 199	3 151 561
Conduites d'égout	4	2 683 350	2 683 350	7 124 135
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	4 287 912	4 287 912	6 143 358
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8	644 282	644 282	229 046
Aires de stationnement	9			181 211
Parcs et terrains de jeux	10	3 844 915	3 844 915	2 351 911
Autres infrastructures	11	730 993	730 993	466 247
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	3 512 438	3 512 438	2 241 176
Édifices communautaires et récréatifs	14	1 187 391	1 187 391	268 825
Améliorations locatives	15		11 283	1 778
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17	308 529	481 258	370 056
Ameublement et équipement de bureau	18	280 314	298 797	681 813
Machinerie, outillage et équipement divers	19	73 246	167 790	938 504
Terrains	20			182 775
Autres	21			
	22	26 831 879	27 128 918	25 766 440

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	1	770 310	770 310	1 434 044
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3	8 508 199	8 508 199	3 151 561
Conduites d'égout	4	2 683 350	2 683 350	7 124 135
Autres infrastructures	5	9 508 102	9 508 102	9 371 773
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	6			
Usines de traitement de l'eau potable	7			
Usines et bassins d'épuration	8			
Conduites d'égout	9			
Autres infrastructures	10			
Autres immobilisations corporelles	11	5 361 918	5 658 957	4 684 927
	12	26 831 879	27 128 918	25 766 440

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3	3 295 768	194 822		3 490 590
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	26 468 191	2 353 278	6 398 623	22 422 846
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	16 313 931	18 194 640	3 338 423	31 170 148
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	46 077 890	20 742 740	9 737 046	57 083 584
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	9 793 196	983 260	435 412	10 341 044
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	9 793 196	983 260	435 412	10 341 044
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14				
	15	9 793 196	983 260	435 412	10 341 044
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	9 793 196	983 260	435 412	10 341 044
	19	55 871 086	21 726 000	10 172 458	67 424 628
Dette en cours de refinancement	20	()		()	
Reclassement / Redressement	21				
Dette à long terme	22	55 871 086	21 726 000	10 172 458	67 424 628

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**Administration municipale**

Dette à long terme	1	66 629 000
--------------------	---	------------

Ajouter

Activités d'investissement à financer	2	1 305 534
---------------------------------------	---	-----------

Activités de fonctionnement à financer	3	
--	---	--

Dette en cours de refinancement	4	
---------------------------------	---	--

Autres		
--------	--	--

▪	5.1	
---	-----	--

Déduire

Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
--	--	--

Excédent accumulé		
-------------------	--	--

Fonds d'amortissement	6	
-----------------------	---	--

Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	3 539 948
--	---	-----------

Débiteurs	8	10 341 043
-----------	---	------------

Autres montants	9	
-----------------	---	--

Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	7 868 834
--	----	-----------

Autres		
--------	--	--

▪	11.1	
---	------	--

Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	46 184 709
---	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats		810 576
--	--	---------

Endettement net à long terme	14	46 995 285
------------------------------	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes

Municipalité régionale de comté	15	2 587 957
---------------------------------	----	-----------

Communauté métropolitaine	16	398 217
---------------------------	----	---------

Autres organismes	17	4 234 000
-------------------	----	-----------

Endettement total net à long terme	18	54 215 459
------------------------------------	----	------------

Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
---	----	--

Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
---	----	--

	21	
--	----	--

Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	54 215 459
--	----	------------

Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
---	----	--

Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	
--	----	--

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
Administration générale				
Greffe et application de la loi	1			
Évaluation	2			
Autres	3	91 667	93 701	387 603
Sécurité publique				
Police	4	6 059 472	6 059 472	5 250 158
Sécurité incendie	5			
Sécurité civile	6			
Autres	7			
Transport				
Réseau routier	8			
Transport collectif	9	2 167 268	1 565 697	1 493 824
Autres	10			
Hygiène du milieu				
Eau et égout	11	1 133 706	1 133 706	1 032 817
Matières résiduelles	12	18 140	18 140	17 793
Cours d'eau	13			
Protection de l'environnement	14	14 796	15 090	14 293
Autres	15			
Santé et bien-être				
Logement social	16	261 262	267 051	279 735
Autres	17			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	18	551 496	567 628	475 519
Rénovation urbaine	19			
Promotion et développement économique	20	118 128	120 747	103 927
Autres	21			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	22	107 318	109 697	104 170
Activités culturelles	23			
Réseau d'électricité	24			
	25	10 523 253	9 950 929	9 159 839

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023*Non audité*

		2023	2022
Rémunération	1	768 305	693 902
Charges sociales	2	191 913	197 432
Biens et services	3	25 871 661	24 782 927
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	26 831 879	25 674 261

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	58,66	35,00	109 751,14	6 300 577	1 527 244	7 827 821
Professionnels	2						
Cols blancs	3	90,22	33,00	160 267,14	5 552 555	1 450 968	7 003 523
Cols bleus	4	81,96	36,50	160 493,34	4 673 145	921 333	5 594 478
Policiers	5						
Pompiers	6	18,77	40,00	39 039,02	1 572 430	320 749	1 893 179
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	249,61		469 550,64	18 098 707	4 220 294	22 319 001
Élus	9	9,00			529 534	47 385	576 919
	10	258,61			18 628 241	4 267 679	22 895 920

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2					
Réseau de distribution de l'eau potable	3	33 675	217 417	47 192		298 284
Traitement des eaux usées	4					
Réseaux d'égout	5	33 675	2 669 871	4 279 939		6 983 485
Autres	6	1 740 519	389 175	573 396		2 703 090
	7	1 807 869	3 276 463	4 900 527		9 984 859

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité

		2023	2022
Administration générale			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	41 808	31 569
	4	41 808	31 569
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6	37 520	28 331
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	37 520	28 331
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	1 007 332	760 640
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15	1 007 332	760 640
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	40 222	30 372
Réseau de distribution de l'eau potable	17	96 056	72 532
Traitement des eaux usées	18	134 537	101 590
Réseaux d'égout	19	198 505	149 892
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21	10 788	8 146
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25		
	26	480 108	362 532
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	176 569	133 328
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35	176 569	133 328
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36	102 674	77 530
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39	102 674	77 530
Réseau d'électricité			
	40		
	41	1 846 011	1 393 930

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Alexandra Labbé	1.1 Maire	85 789	18 207	33 313	
Justin Carey	1.2 Conseiller	29 541	14 771		
Colette Dubois	1.3 Conseiller	29 541	14 771	5 600	2 800
Anny Legendre	1.4 Conseiller	29 541	14 771		
Jean-François Molnar	1.5 Conseiller	29 541	14 771		
Luc Ricard	1.6 Conseiller	29 541	14 771	735	368
Serge Savoie	1.7 Conseiller	29 541	14 771		
Carl Talbot	1.8 Maire suppléant	39 485	17 114		
Jean-Philippe Thibault	1.9 Conseiller	29 541	14 771		

Note

Une correction de 24 700\$ à été effectuée pour l'année 2022 pour le salaire reçu d'organismes supramunicipaux pour Mme Alexandra Labbé.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI NON**

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre 1 10 000 000 \$

Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières? 2

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 3 _____ \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières? 4

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille 5 _____ \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement 6 _____ \$

Ligne 3 : Autres revenus 7 _____ \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille 8 _____ \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value 9 _____ \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses 10 _____ \$

Ligne 9 : Autres charges 11 _____ \$

Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie 12 _____ \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille 13 _____ \$

Ligne 14 : Débiteurs 14 _____ \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement 15 _____ \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value 16 _____ \$

Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer 17 _____ \$

Ligne 20 : Revenus reportés 18 _____ \$

Ligne 21 : Dette à long terme 19 _____ \$

Ligne 24 : Libres 20 _____ \$

Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts 21 _____ \$

Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts 22 _____ \$

Montant des pardons de prêts constatés

Solde cumulatif au début de l'exercice 23 _____ \$

Constatés au cours de l'exercice 24 _____ \$

Solde cumulatif à la fin de l'exercice 25 _____ \$

Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 197 922 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 1 907 976 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 _____ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 _____ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 _____ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 _____ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 _____ \$
- b) autres formes d'aide 42 _____ \$

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43 \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD

44 _____ \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46 _____ \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47 _____ \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48 _____ \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49 _____ \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50 _____ \$

- Systèmes de drainage

51 _____ \$

- Abords de routes

52 _____ \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53 _____ \$

b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54 _____ \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55 _____ \$

c) Total des frais encourus admissibles

56 _____ \$

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57 _____

b) Date d'adoption de la résolution

58 _____

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 2012-08-587
- b) Date d'adoption de la résolution 61 2012-08-07
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 _____
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 _____
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 _____
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 _____
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 _____
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 _____
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 _____
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 820
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 648
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 6
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	75	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	_____	\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	_____	\$
Ligne 24 : Libres	88	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	_____	\$

La question 14 s'applique aux MRC seulement

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité**OUI** **NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

2

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3

3. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

4 **Les questions 4 à 6 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

5

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

6

6. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

7 **La question 7 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

7. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

8

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

9 **Les questions 8 et 9 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- J'atteste que le présent rapport financier consolidé transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : 2024-06-04

Nom du signataire : Nancy Poirier

Fonction du signataire : Greffière

Date de transmission au Ministère : 2024-06-10

Date et heure de la dernière modification : 2024-06-10 13:10

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2023

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	54 243 356	56 646 000	54 938 856	7 299 225	56 091 655
Investissement	2	7 333 620		19 152 728		19 152 728
	3	61 576 976	56 646 000	74 091 584	7 299 225	75 244 383
Charges	4	54 281 929	61 551 111	59 593 870	7 290 726	60 738 170
Excédent (déficit) de l'exercice	5	7 295 047	(4 905 111)	14 497 714	8 499	14 506 213
Moins : revenus d'investissement	6 (7 333 620)()	19 152 728)()	19 152 728)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(38 573)	(4 905 111)	(4 655 014)	8 499	(4 646 515)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	9 142 265	9 325 111	9 115 231	258 270	9 373 501
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	164 132		106 764		106 764
Remboursement de la dette à long terme	10 (4 605 663)(3 345 000)(3 539 410)(39 460)(3 578 870)
Affectations						
Activités d'investissement	11 (156 400)(1 175 000)(403 078)(82 433)(485 511)
Excédent (déficit) accumulé	12	(845 597)	100 000	(1 382 361)	(117 392)	(1 499 753)
Autres éléments de conciliation	13	162 398		831 793	2 505	834 298
	14	3 861 135	4 905 111	4 728 939	21 490	4 750 429
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	3 822 562		73 925	29 989	103 914

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2022	2023	2022
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	8 898 617	15 769 957	17 755 514
Débiteurs	2	25 941 014	31 868 914	32 223 165
Placements de portefeuille	3	11 807 763	11 850 223	11 807 763
Autres	4			
	5	46 647 394	59 489 094	61 828 902
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	54 569 067	66 188 394	66 981 306
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8	252 000	424 000	834 323
Autres	9	13 141 901	16 636 012	17 222 316
	10	67 962 968	83 248 406	85 037 945
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(21 315 574)	(23 759 312)	(23 209 043)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	12	185 445 697	203 154 554	205 427 167
Autres	13	4 986 501	4 219 091	4 236 162
	14	190 432 198	207 373 645	209 663 329
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	10 724 121	10 736 353	11 373 164
Excédent de fonctionnement affecté	16	7 827 000	6 999 002	7 680 374
Réserves financières et fonds réservés	17	9 374 266	7 940 993	8 075 112
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 ((401 000))	(195 000))	(105 666))
Financement des investissements en cours	19	(4 335 803)	6 563 300	6 563 300
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	145 126 040	151 179 685	152 656 670
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	169 116 624	183 614 333	186 454 286

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Mat. résiduelles/Eau potable	1.1	3 006 944	3 081 107
▪ Surplus actuariel élus	1.2	48 983	61 606
▪ Équilibre budgétaire	1.3	1 600 000	2 000 000
▪ Budget participatif-Parc nat.	1.4		100 000
▪ Aide COVID	1.5	243 433	368 227
▪ Dépenses en immobilisations	1.6	2 099 642	2 216 060
	2	6 999 002	7 827 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹	3	681 372	870 189
	4	7 680 374	8 697 189
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Services de voirie	5.1	4 190 382	4 397 339
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats	6		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	7	130 663	1 641 158
Organismes contrôlés et partenariats	8	134 119	117 807
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Administration municipale	9	3 539 948	3 295 768
Organismes contrôlés et partenariats	10		
Fonds local d'investissement	11		
Fonds local de solidarité	12		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	13	80 000	40 000
Autres			
▪	14.1		
	15	8 075 112	9 492 072
	16	15 755 486	18 189 261

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S23

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	46 184 709
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	54 215 459

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2023

		2023	2022
		Total consolidé	Total consolidé
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	3 490 590	3 295 768
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	31 170 148	16 313 931
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	22 422 846	26 468 191
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	10 341 044	9 793 196
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9		
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	67 424 628	55 871 086

Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	12	38 574 225	42 588 165	40 424 300	40 424 300
Compensations tenant lieu de taxes	13	997 771	999 171	991 352	991 352
Quotes-parts	14				
Transferts	15	1 791 223	1 757 085	1 807 869	1 807 869
Services rendus	16	3 636 569	3 610 616	4 177 120	4 494 800
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	8 044 889	5 822 100	4 914 697	5 527 413
Autres	18	1 198 679	1 868 863	2 623 518	2 845 921
	19	54 243 356	56 646 000	54 938 856	56 091 655
Investissement					
Taxes	20			1 173 158	1 173 158
Quotes-parts	21				
Transferts	22	5 950 736		8 176 990	8 176 990
Autres	23	1 382 884		9 802 580	9 802 580
	24	7 333 620		19 152 728	19 152 728
	25	61 576 976	56 646 000	74 091 584	75 244 383

Extrait du rapport financier, page S12

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2023	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
Administration générale	1	9 465 369	8 851 371	468 982	9 320 353	9 750 383	8 640 863
Sécurité publique							
Police	2	6 189 472	6 188 010	1 459	6 189 469	6 727 106	6 461 494
Sécurité incendie	3	2 949 548	3 308 840	312 371	3 621 211	3 621 211	2 915 014
Autres	4	461 639	510 091	4 141	514 232	514 232	447 881
Transport							
Réseau routier	5	5 707 857	4 899 080	3 374 243	8 273 323	8 273 323	8 657 289
Transport collectif	6	2 193 752	1 565 698		1 565 698	1 565 698	1 498 198
Autres	7	25 842	25	127 808	127 833	127 833	126 128
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	4 586 984	4 604 030	2 394 132	6 998 162	7 116 937	6 070 597
Matières résiduelles	9	4 442 846	4 191 280	31 766	4 223 046	4 223 046	4 240 924
Autres	10	122 246	178 710		178 710	178 710	88 944
Santé et bien-être	11	261 262	267 549		267 549	267 549	307 824
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	1 699 479	1 743 704	13 037	1 756 741	1 756 741	1 531 922
Promotion et développement économique	13	269 928	214 477	2 472	216 949	216 949	228 806
Autres	14	108 333	848 569	39 658	888 227	888 227	56 204
Loisirs et culture	15	12 001 113	11 261 194	2 345 162	13 606 356	13 606 356	12 933 505
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	1 740 330	1 846 011		1 846 011	1 903 869	1 472 001
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	52 226 000	50 478 639	9 115 231	59 593 870	60 738 170	55 677 594
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20	9 325 111	9 115 231 (9 115 231)			
	21	61 551 111	59 593 870		59 593 870	60 738 170	55 677 594

Extrait du rapport financier, page S28

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

		<u>Réalisations 2022</u>	<u>Réalisations 2023</u>		<u>Total consolidé¹</u>
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	
Revenus d'investissement	1	7 333 620	19 152 728		19 152 728
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (25 674 261)(26 831 879)(297 039)(27 128 918)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (131 295)(207 147)()	207 147)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	9 601 902	14 477 798		14 477 798
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	156 400	403 078	82 433	485 511
Excédent accumulé	6	5 403 945	4 343 527	214 606	4 558 133
	7	(10 643 309)	(7 814 623)		(7 814 623)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	8	(3 309 689)	11 338 105		11 338 105

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14